

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, à mon tour, et au nom de mes collègues, je m'associe au très honorable premier ministre (M. Trudeau) de même qu'au chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) pour présenter à la famille de M. Colin Cameron nos plus sincères condoléances.

Il nous a été donné de connaître M. Cameron en cette enceinte pendant six années. Il a été député fédéral pendant une période de 11 ans, et ce après avoir siégé à la législature de la Colombie-Britannique pendant plusieurs années. Tous, de quelque allégeance politique que nous soyons, nous avons admiré son travail acharné à la Chambre. Il était le critique financier de son parti et, à ce point de vue, nous nous intéressions beaucoup aux idées qu'il formulait. Même si nous ne partagions pas ses opinions ou ses critiques, M. Cameron demeurerait quand même un député modèle, un député qui s'occupait de ses affaires, un homme qui apportait quelque chose de bon à la Chambre des communes, tant pour le gouvernement que pour l'opposition.

La Chambre souffrira certainement de la perte de ce travailleur acharné. De toute façon, nous conservons de M. Cameron un profond souvenir, et nous offrons à sa famille nos plus sincères condoléances.

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, les paroles du très honorable premier ministre (M. Trudeau), de l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) et du député de Témiscamingue (M. Caouette) sont très vivement ressenties, non seulement par les membres de mon parti ici à la Chambre, mais par nos milliers de partisans de tout le pays et, en particulier, par la famille de M. Cameron.

Je connaissais M. Cameron depuis plus de 30 ans. Nous avons travaillé côte à côte au sein de la CCF ainsi que dans le Nouveau parti démocratique, et de là datent l'admiration et le respect que je lui vouais, avec tous mes collègues de notre parti, même dans les moments où nos points de vues différaient.

Il nous est toujours apparu, pourrait-on dire, comme un homme civilisé, sachant s'apitoyer sur le sort d'autrui, sensible envers les autres, et qui se préoccupait non seulement du bien-être, mais aussi de l'aisance des gens, des convenances et des relations humaines. Ce profond intérêt qu'il manifestait pour l'humanité s'exprimait aussi bien dans la vigueur de son opposition que dans celle de son appui.

C'était un homme—et tous ceux qui ont travaillé avec lui pendant, je le répète, plus de trois décennies au sein d'un parti le

savent aussi bien que moi—dont le dévouement à l'amélioration de la condition humaine, non seulement dans son propre pays, mais dans le monde entier allait au-delà de toute exagération. Ceux qui le connaissaient personnellement savent que la faim et les privations de millions d'êtres humains d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs l'affectaient aussi profondément que la faim et la souffrance chez ses propres compatriotes.

De s'être penché sur le sort de l'humanité lui a valu une place prédominante parmi ses concitoyens. Et son sens de la langue, son respect des nuances et sa phrase poétique nous faisaient volontiers prêter l'oreille à ses préoccupations altruistes.

Nous sommes reconnaissants au premier ministre et aux autres députés de leurs aimables propos à l'égard d'un collègue dont notre parti, tout autant que la Chambre, regrette profondément la perte.

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable George James McIlraith, solliciteur général du Canada, l'honorable Charles Mills Drury, président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et l'honorable Donald Stovel Macdonald, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 143 des Statuts révisés du Canada de 1952, intitulé: Loi sur la Chambre des communes:

[Français]

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Baldwin, Bell, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), Macdonald (Rosedale), Pilon et Rondeau soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents de la Chambre et que les dispositions du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement soient suspendues quant au nombre des membres de ce comité.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose que M. Hugh Faulkner, député de la circonscription